

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 16 mars 2012

Service instructeur

N° CP-2012-3-2-7

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

Service consulté

**COTISATION 2012
A L'ASSOCIATION "LIEUX MYTHIQUES DANS LE RHIN SUPERIEUR"**

Résumé : Il est proposé de verser à l'association "Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur", ayant son siège à LÖRRACH en Allemagne, dont le Département est membre, la cotisation au titre de l'année 2012 qui s'élève à 2 000 €.

Le projet touristique transfrontalier « Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur », conduit par la ville de LÖRRACH en 2005, a été suivi par la création d'une association en 2007 à son initiative.

L'association « Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur » a pour objectif de mettre en réseau et de valoriser touristiquement les sites identifiés comme lieux mythiques dans le Rhin Supérieur.

Elle est constituée de partenaires français, allemands et suisses, avec du côté français : le Conseil Général du Haut-Rhin, membre depuis 2008, l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace et l'Office de Tourisme de la Région GUEBWILLER-SOULTZ.

Le Département, de par son adhésion, a souhaité continuer à s'impliquer dans la poursuite des actions menées dans le cadre de cette coopération pour le tourisme culturel.

A ce titre, le projet « Pistes cyclables et chemins de randonnées transfrontaliers - pilotage vers les lieux mythiques du Rhin Supérieur », porté par l'association, a été soutenu en 2011 à hauteur de 6 750 €.

La cotisation 2012 à l'association « Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur » a été fixée à 2 000 € ; il est proposé de s'acquitter de ce montant afin de poursuivre notre engagement auprès de cette association.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- de verser à l'association « Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur » une cotisation de 2 000 € au titre de l'année 2012 ;

- de prélever les crédits sur le chapitre 011, fonction 94, nature 6281, programme F641 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER